



LE RÔLE DU PARENT DELEGUE

Année 2021 -2022

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE L'APE

Présidente : Anne LACOMBE dalacombe@gmail.com

Vice-Président : Clément CORDESSE cordesse@gmail.com

Responsable collège : Anne-Sophie MARTIN annesophie.martin69@gmail.com

Camille Klein Camilledelecourt@hotmail.com

Responsable lycée : Stéphanie Geisenberger stephanie_geisenberger@hotmail.com

Anne LACOMBE dalacombe@gmail.com

Coordonnatrice parents délégués : Maud Minaud parentsdeleguesapelahaye@gmail.com

Référent Section Internationale Americaine: Annick Canevet canevetannick@gmail.com

Référent OBEP (enfants à besoins particuliers) et Commission Hygiène & Sécurité:

Sylvie Dessupoiu s_dessupoiu@hotmail.fr

<u>PRESIDENTES DU CONSEIL DE CLASSE</u>	<u>CLASSE</u>
<u>Mme LUX</u>	<u>6ème</u>
<u>Mme BALBINOT</u>	<u>5ème</u>
<u>Mme BALBINOT</u>	<u>4ème</u>
<u>MME ROUBI-GONNOT</u>	<u>3ème</u>
<u>Mme LUX</u>	<u>2nde</u>
<u>Mme LUX</u>	<u>1ère</u>
<u>Mme ROUBI-GONNOT</u>	<u>Term</u>

RÔLE DU PARENT DELEGUE EN PRATIQUE

Vous défendez les droits des parents

Les parents ont le droit :

- De savoir, de comprendre
- De donner son point de vue
- D'exprimer ce qui ne va pas
- D'être reconnu, respecté
- D'être aidé et soutenu

Règles de déontologie

LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE

LE DEVOIR DE RESERVE

LE RESPECT DU ROLE DE CHACUN

LA SOLIDARITE AVEC LA DECISION PRISE

En pratique

1. L'action du parent délégué est continue tout au long de l'année :
 - ne se limite pas aux 2 conseils de classe.
 - consultation régulière des familles pour faire remonter les points qui seront discutés 1 fois par mois avec les responsables APE et la Direction de l'Etablissement.
2. Mission d'information à double sens
 - faire « remonter » les informations vers le bureau de l'APE
 - faire « redescendre » les informations vers les parents de la classe

ATTENTION :

LE PARENT DELEGUE DOIT S'ASSURER QUE L'INFORMATION QU'ON LUI REMONTE EST REPRESENTATIVE, QU'ELLE EMANE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE PARENTS

LE DELEGUE AGIT SUR DES PROBLEMATIQUES COLLECTIVES OU EN APPUI D'UNE PROBLEMATIQUE INDIVIDUELLE A LA DEMANDE DES PARENTS CONCERNES

Exemples de situations :

1. **un problème lié à la classe** (ex : pas de respect du tableau des DS , pas de remplacement de professeur,..)
 - RV avec le président du conseil de classe , et peut être évoqué en conseil de classe

2. **un problème lié à un élève en particulier**
 - écouter les parents et leur conseiller de prendre directement contact avec le professeur concerné ou/et la direction de l'établissement ; leur proposer l'aide de l'APE comme médiateur si besoin

3. **un problème lié à l'établissement** , qui dépasse le cadre de la classe (problème de sécurité dans la cour, problème dans le réfectoire ou les couloirs,...)
 - faire remonter l'info au niveau de l'APE

4. **un problème lié à la pédagogie d'un professeur**
 - traiter le problème avec le président du conseil et le professeur concerné
 - JAMAIS en conseil de classe

3. Présentation du conseil de classe

Il y a **deux** conseils de classe (semestrialisation)

Le 1^{er} est prévu fin Janvier/1^{ère} semaine de Février 2022

Les deux titulaires parents délégués (ou leurs suppléants) sont présents à chaque conseil.

Les parents délégués qui n'assistent pas aux conseils participent aux réunions de préparation et se tiennent informés des différents échanges.

1) Objectifs du conseil de classe

Le conseil de classe examine :

- Les questions pédagogiques intéressant la vie de classe
- Le comportement scolaire de chaque élève, les propositions d'orientation

Le professeur principal fait la synthèse des résultats de la classe. Les professeurs peuvent intervenir dans leurs disciplines pour un complément d'information.

Les délégués élèves et les délégués parents interviennent ensuite sur tous les aspects de la vie de classe.

Article R421-51 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Décret n°2018-120 du 20 février 2018 - art. 3](#)

Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves et la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves et de l'évaluation progressive de leurs acquis, en cohérence avec le volet pédagogique du projet d'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile. A titre dérogatoire, les lycées professionnels peuvent limiter à deux fois par an le nombre de réunions du conseil de classe.

Le professeur principal qui exerce les activités de coordination et de suivi mentionnées à [l'article 3 du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993](#) instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves, ou un représentant de l'équipe pédagogique, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire, à la fois dans la progression de ses apprentissages à l'intérieur d'un cycle, dans son passage d'un cycle à l'autre et dans la construction de son projet personnel.

En classe terminale des lycées, le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux conformément à l'article [D. 331-64-1](#).

2) Rôle des parents délégués avant le conseil

- **Prendre RDV (ou envoyer un mail) avec le professeur principal (votre interlocuteur privilégié) fin Novembre/début Décembre pour connaître le climat de la classe et demander s'il y a des problématiques de groupe afin de pouvoir les corriger avant le 1^{er} conseil de classe qui ne se tient qu'en février.**
- Avant le conseil de classe : se consulter entre parents délégués de la classe pour préparer un courrier (email) afin d'inviter les parents à vous faire part de toutes informations qu'ils souhaitent vous faire remonter. Un questionnaire pour les familles est partagé par l'APE avec tous les parents délégués.
Exemples de sujets préoccupants pour les familles: climat de la classe, discipline, emploi du temps, travail en classe, méthodes de notations, travail à la maison, examens de fin d'année, orientation.
- Les parents peuvent également vous faire part d'une situation familiale difficile (maladie, décès dans la famille,..) qu'ils vous autoriseront à mentionner au professeur principal et président de conseil, lors de la réunion préparatoire au conseil de classe.
- Communiquer entre parents délégués et demander un RDV avec le président du conseil et le professeur principal, en amont du conseil de classe (2^{ème} quinzaine de Janvier) afin de communiquer les points soulevés par les familles de la classe, et les cas particuliers le cas échéant.
- Faire remonter les infos qui dépassent le cadre de la classe au bureau de l'APE

3) Rôle des parents délégués pendant le conseil

Le rôle des parents délégués pendant le conseil de classe est triple.

- Faire état des questions d'intérêt général posées par un nombre suffisant de parents de la classe ; questions qui ont été vues avec le président du conseil si nécessaire.
- Lors de l'examen des cas individuels ;
 - apporter des éléments d'information complémentaires qui peuvent être utiles à la compréhension des difficultés rencontrées sous réserve que les familles concernées aient pu donner leur accord de les communiquer
 - faire preuve de bienveillance vis à vis des enfants ; ne pas hésiter à faire remarquer qu'un élève à progresser si les professeurs ne le mentionnent pas
- Prendre des notes destinées à répondre aux éventuelles questions des parents. Les documents utilisés lors du conseil de classe lors de l'examen individuel des élèves (notes et appréciations) sont strictement **CONFIDENTIELS** et ne doivent pas sortir du conseil de classe.
Il est uniquement autorisé aux parents délégués de noter la moyenne générale de chaque élève pour leurs propres dossiers
Certains parents délégués notent les moyennes et appréciations des élèves et se les communiquent d'un semestre à l'autre entre parents délégués présents au conseil pour assurer le suivi de l'élève sur l'année.

ATTENTION :

LE PARENT DELEGUE A **UN DROIT DE RESERVE** ET NE PEUT PAS FAIRE ETAT AUPRES DES PARENTS DE LA CLASSE OU DE QUICONQUE, DE L'EXAMEN DES CAS INDIVIDUELS DANS LEUR COMPTE RENDU ECRIT OU ORAL.

LES ELEMENTS PERSONNELS CONCERNANT UN ELEVE (SITUATION FAMILIALE , ELEMENTS TOUCHANT A LA VIE PRIVEE, ETC...) SONT STRICTEMENT **CONFIDENTIELS** ET NE PEUVENT ETRE DIFFUSES A L'EXTERIEUR DU CONSEIL.

DE MEME, **LES AVIS ET PRISES DE POSITION INDIVIDUELS** DES MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL DE CLASSE **N'ONT PAS A ETRE COMMUNIQUEES.**

Par ailleurs, il est prudent de demander aux parents d'attendre de recevoir le bulletin , plutôt que de de leur donner des informations partielles qui risqueraient d'être interprétées.

Le bulletin est accessible sur l'ENT de l'établissement via PRONOTE dans les jours suivant le conseil de classe

4) Rôle des parents délégués après le conseil

- Rédaction du compte rendu : dans les jours qui suivent le conseil, les parents délégués se coordonnent pour rédiger le CR et un des titulaires l'envoie au président du conseil de classe (tableau p2) pour validation par l'établissement.
Le document sera envoyé en format PDF, si la direction demande des corrections c'est le parent délégué qui les effectuent.
La diffusion du CR auprès des familles est faite par l'établissement via l'ENT.

5) Communication avec les parents

Lorsque vous adressez un mail à une liste de parents, **veillez à mettre TOUS les destinataires en copie cachée**

Les informations transmises doivent être **en lien direct avec la vie de la classe**

Les coordonnées des parents ne sont pas à utiliser à des fins personnelles ou publicitaires.

Si vous souhaitez faire un annuaire de la classe , **veillez à obtenir l'autorisation de chaque parent, par email, avant de diffuser ses coordonnées.**

6) Quelques dates:

- Jeudi 18 Novembre : Conseil d'Etablissement
- Entretiens des Terminales : Formation le 18 Novembre et pratique le 11 Décembre
- **23 Novembre-2 Décembre** : Réunions parents/professeurs du secondaire
- **1^{ère} semaine de Février** : Conseil de classe du 1er semestre
- Deuxième temps de rencontres parents/professeurs après les conseils de classe du 1^{er} semestre.
- **Fin Juin** : Conseil de classe du 2ème semestre